

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 12 du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 5 juin 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean Philippe DELARUE.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste
Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate Marie est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2023** est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PARVIS

(57-2023)

Monsieur le Maire indique la nécessité de passer une convention de partenariat entre la commune et Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées pour :

- accomplir les missions de service public qui lui ont été confiées.
- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine.
- participer aux actions de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.
- mener une politique de décentralisation et d'irrigation artistique et culturelle sur le territoire des Hautes-Pyrénées. au titre de la présente convention, la commune d'Arreau s'engage à soutenir financièrement Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées, sur l'année 2023, pour la réalisation de son projet culturel.

Le montant de la subvention correspondant à l'aide au Parvis s'élève à 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'inscrire la somme de 4000 € sur le budget communal 2023.
- D'autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau